

DÉPARTEMENT DE L' AISNE  
~~~~~  
ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-THIERRY  
CANTON D'ESSÔMES-SUR-MARNE  
~~~~~  
COMMUNE D'ESSÔMES-SUR-MARNE

<b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 AVRIL 2015</b>
---

**Présents :**

M. CLERBOIS Jean-Paul, M. BERGAULT Jean-Paul, M. BREME Éric, M. FORJAN Louis, M. GOMEZ Louis, M. FABIANSKI Jean-Marc, M. BUCQUET Gilles, M. HIERNARD Pascal, M. FREUDENREICH Pascal, Mme LEANDRE Frédérique, Mme GATTEAU Carine, M. BOUCHE Jean-Yves, Mme LOPPIN Danielle, M. SOMVEILLE Gyril, Mme GUILLAUME Danielle, Mme BELIN Katty, Mme BRIOUX Marie-Line

**Pouvoirs de :**

Mme SAMAKE Jmaïaa à Mme GATTEAU Carine  
Mme LALY Georgette à M. BREME Éric

**Absents :**

M. LASSERE Jean-François  
Mme MARECHAL Christelle  
Mme TANGUY Maryse  
Mme HUOT Isabelle

Mme GUILLAUME Danielle est nommée secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

- Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil municipal,
- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Fermeture de classe à l'école 204,
- Modification du tableau des emplois,
- Questions diverses

**1) Fermeture de classe à l'école 204,**

Monsieur le Maire explique que les services de l'Éducation Nationale ont maintenu leur décision de supprimer un poste d'enseignant à l'École de la cote 204.

Cette fermeture de classe entraîne une réorganisation complète de ce que nous avons essayé de mettre intelligemment en place avec les enseignants pour assurer une continuité pédagogique dans notre commune.

A ce jour l'Ecole de la cote 204 compte six classes. Du fait que nous avons sept postes d'enseignants, nous avons fait le choix de réinstaller dans les locaux d'une ancienne école de Monneaux, deux classes et en particulier pour y accueillir les élèves de CP. Cela permettrait une meilleure transition pour le passage maternelle/élémentaire. Deux salles ont été équipées, l'une d'ailleurs d'un TBI (Tableau inter actif) pour accueillir les deux classes et ainsi assurer une meilleure sécurité de fonctionnement.

Cette décision remet non seulement en cause toute notre organisation avec les transports scolaires bien sûr mais elle restreint ainsi la capacité à fonctionner, six classes dans six salles et rien d'autres pour d'éventuels décroisements, voilà d'excellentes conditions de prendre en charge des élèves en difficulté et les amener à poursuivre leurs études au collège Jean Rostand à Château-Thierry, collège de rattachement, tête du réseau d'éducation prioritaire.

Pour ce qui concerne les transports scolaires, cela nous oblige à revoir complètement les horaires des circuits.

Dans le même temps, les services de l'Education Nationale ont décidé l'ouverture d'une classe à l'Ecole Maternelle Lucien Delage. Cela veut dire que dans moins de deux ans, la tendance déficitaire de l'école élémentaire sera annulée.

Les membres du conseil municipal :

- Rejettent la décision de retrait d'un poste à l'école élémentaire,
- Soutiennent les parents dans leurs revendications de maintenir l'école,

Il est précisé que trois personnes extérieures au Conseil Municipal sont présentes, à savoir :  
Mme Frocot Enseignante – Mme Planson, parent d'élève, Mme Brème Déléguée de l'Education Nationale  
Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura plus de DDEN après le départ de Mme Ferderin.

Les élus et les enseignants sont inquiets, il faut mettre en avant les problèmes de sécurité dans les cours de récréation si tous les élèves restent à l'école 204.

Il est évoqué également le problème lorsqu'un enseignant est absent, qui prendra en charge les enfants ?  
Qu'elle sera la qualité de l'enseignement ?

Monsieur le Maire précise qu'une classe sera probablement fermée cette année et réouverte l'an prochain, compte tenu des effectifs à venir.

Monsieur le Maire précise qu'il va falloir revoir également les circuits des bus.

Si une classe de l'Ecole Maternelle est transférée à Monneaux, il faudra y mettre une ATSEM.

Monsieur le Maire explique qu'il faut réfléchir sur l'agrandissement de l'école maternelle.

## **2) Modification du tableau des emplois,**

Monsieur le Maire expose la demande de stage du 25 mai au 7 août 2015 de M. Lothaire DE GALZAIN. Ce stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles et met en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme ou d'une certification et de favoriser son insertion professionnelle.

Ce stagiaire travaillera sur l'aménagement paysager au centre bourg, il est inscrit à l'institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage, au centre d'Angers.

Les membres du conseil municipal acceptent la modification du tableau des emplois avec l'intégration du stagiaire M. Lothaire DE GALZAIN du 25 mai au 7 août 2015, sa rémunération sera de 435.88 €, à raison de 35 heures/semaine.

### 3) Questions diverses

#### - **Location du minibus aux associations**

Monsieur le Maire explique qu'il serait souhaitable de louer le minibus à toutes les associations qui en feraient la demande. Le prix proposé serait de 0.15 € du kilomètre.

Une convention précisant les modalités de prêt sera signée à chaque location. Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition.

Madame Guillaume signale que la porte latérale du minibus ne fonctionne pas correctement. Monsieur Freudenreich précise que des devis sont en cours pour la réparer.

#### - **Concert à l'Abbatiale**

Madame Loppin explique qu'elle a besoin d'aide pour la préparation du concert. Les entrées seront gratuites, un chapeau sera à disposition du public pour récolter des fonds servant à payer une partie du concert. Un pot sera servi dans une salle communale.

Monsieur Freudenreich précise qu'une réunion sur la sécurité est programmée le 4 mai

-Monsieur le Maire explique la rétrocession des terrains RFF (Autoroute A 4 – Remembrement)

-Monsieur le Maire informe les élus des poteaux implantés en propriété privée à Bascon

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.